



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DU MUSÉE D'ART SACRÉ

Dans le cadre des dispositions imposées par l'Etat en matière de respect des règles sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, le présent protocole d'ouverture du musée d'art sacré a été réalisé à destination des visiteurs, en collaboration avec les agents affectés à ce service.

Il a pour but de clarifier le fonctionnement du musée pendant cette période de gestion de l'épidémie ; conformément aux recommandations établies dans le cadre de la réouverture des petits musées.

A – Ouverture et accès au musée

Le musée d'art sacré est réputé ouvert à compter du mardi 30 juin 2020, à raison de deux jours par semaine (mardi et jeudi), de 15h à 18h30.

Son accès se fait par la porte principale, située rue St Pierre ; une seule personne à la fois est autorisée à pénétrer dans le sas, puis devant la banque d'accueil : un marquage au sol matérialise les distances à respecter.

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du musée et non fourni. Une friction des mains au gel hydro alcoolique est demandée avant le début de la visite.

B – Circuit de visite

Un marquage au sol indique au visiteur le circuit à suivre afin d'éviter de croiser d'autres visiteurs. **Ce circuit est à suivre impérativement.**

La visite se fait par groupe d'un même foyer et à 4 personnes maximum. Les enfants sont autorisés à accompagner leurs parents.

Une distance d'un mètre minimum doit séparer chaque groupe de visiteur.

Avant de sortir du musée, une zone d'attente permet à l'agent d'accueil d'indiquer au visiteur si sa sortie est possible, sans croiser une autre personne.

C – Visites commentées

Les visites commentées se déroulent en dehors des heures d'ouverture au public. Elles se déroulent sous la responsabilité de leur organisateur (Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée Briançon) et selon le protocole sanitaire qu'il a mis en place (à savoir 9 personnes maximum et sur inscription préalable).

Si une visite venait à chevaucher un créneau d'ouverture au public, l'accès au musée ne sera autorisé qu'une fois la visite commentée achevée.

Un planning des visites sera transmis aux services de la mairie, afin de prévoir une désinfection des locaux après chaque visite (si celle-ci se déroule en dehors des heures prévues au programme des visites commentées).

D – Nettoyage des locaux

Le musée sera nettoyé et désinfecté après chaque ouverture au public.

E – Capacité maximale

Le nombre de visiteurs admis simultanément dans le musée est fixé à 20 personnes.

F - Absence de symptômes ou non positivité au test de dépistage du COVID-19

Seuls les visiteurs ne présentant aucun symptôme particulier sont accueillis (fièvre, toux, écoulement nasal, maux de gorge, diarrhée, difficulté respiratoire, ...). Une attestation sur l'honneur est à remplir pour chaque entrant dans le musée.

Le respect des gestes barrière est bien entendu de rigueur.

G – Conférences du musée

A compter du mercredi 22 juillet, la tenue des conférences du musée d'art sacré est autorisée. Afin de respecter une distance minimale d'un mètre entre chaque participant, la capacité d'accueil est limitée à 40 personnes. La participation à ces conférences se fait sur inscription préalable auprès de l'organisateur (l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée Briançon)

H – Fonctionnement du présent protocole

L'ensemble des mesures figurant au présent protocole sont réputées acceptées par les visiteurs du musée.

Le protocole sera amendé autant de fois que nécessaire au vu de l'évolution du contexte sanitaire, des lois et règlements modifiant le contexte juridique de celui-ci, les retours des visiteurs et des personnels communaux sur les observations du fonctionnement réel.

L'absence de respect manifeste des consignes du présent protocole pourra donner lieu à exclusion.

Fait au Monétier-les-Bains le 22 juin 2020



Le Maire,

Jean-Marie REY.

